

Déploiement des organigrammes fonctionnels



Attention, danger !

Le 26 janvier, la DRFIP 31 a présenté la démarche d'organisation de la « **maîtrise des risques** » aux Organisations syndicales. Cette démarche consiste à « **traiter et identifier les éléments de toutes natures susceptibles d'altérer la capacité de la DGFIP à réaliser ses missions dans le respect des procédures et des contrôles** »

Plus clairement, la DGFIP est en train de réaliser que la politique de réduction des effectifs « handicapé » considérablement sa capacité à accomplir les missions et ce, malgré la fusion DGI/CP qui visait notamment à assurer un meilleur accueil de l'utilisateur en **rationalisant** les missions d'assiette et de recouvrement.

**Dès lors, comment sortir de ce dilemme ?
Par la mise en place des « Organigrammes Fonctionnels »**

De quoi s agit -il ?

Selon la DGFIP, « **d'aider chaque agent en définissant son rôle et ses attributions** »

Comment ?

Par l'établissement d'un **organigramme fonctionnel** (OF) au sein de chaque service qui traduira « **de façon détaillée** », l'organisation retenue c'est à dire l'identification des tâches et...des personnes devant les réaliser !

Voilà la seule réponse apportée aux revendications exprimées massivement par les personnels de la Haute-Garonne, le 18 janvier dernier rue des Lois, à la suite de l'annonce de la suppression de 29 emplois dans le Département !

**« Vous exigez des Emplois ?
on va vous mettre plus de pression ! »**

Telle est la réponse de M.PARINI : C'est insupportable !

Cet excès de bureaucratie va accentuer encore plus le stress et la souffrance au travail par la déconcentration des responsabilités sur les épaules de chaque agent à qui l'on demandera des comptes si les missions ne sont pas réalisées conformément aux objectifs fixés.

Si ça ne marche pas, ce sera forcément la faute de l'agent puisque l'OF a tout prévu !

- Mais au delà d'un simple document fixant l'organisation du travail et les responsabilités de chacun, c'est **l'avènement de la Prime de Fonction et Résultats (PFR)** que prépare l'OF .
- L'individualisation des responsabilités et des objectifs fixé par l'OF, permettra de mieux évaluer les mérites de chacun avec toutes les conséquences sur une partie de la part variable de la rémunération : le tour est joué !

Par une piètre prestation, lors du CTPD du 24 janvier, la Direction locale a montré de manière éclatante que la position de la CGT sur le nombre de personnels présents dans les services était probante. En déni de cette situation, elle met en place un nouvel avatar : l'OF !

C'EN EST TROP !



Dans les prochains jours les chefs des services préfigurateurs vont réunir les agents concernés pour leur présenter la démarche.

La CGT appelle les personnels à dénoncer cet outil supplémentaire générateur de stress et de souffrance au travail et à répondre (pour eux qui ne l'auraient pas encore fait) au questionnaire sur l'Emploi et les conditions de travail, à exiger ainsi la prise en compte des revendications exprimées.

Liste des services préfigurateurs

l'ensemble des divisions (sauf la comptabilité impactée par CHORUS)

En Haute-Garonne, cela concerne également :

- les CH 2 et 3
- les CDIF de Toulouse et de Colomiers
- les SIE de Balma et de Sud -Est
- les PCE du Mirail et de Balma
- les SIP de Balma et de Sud-est
- la Trésorerie mixte de Colomiers,
- la Paierie régionale,
- la trésorerie SPL de Cugnaux
- la trésorerie SPL d'Aucamville.